

La mesure d'impact ESG, nouvelle conquête de l'Investissement Socialement Responsable

Depuis quelques années, les investisseurs institutionnels et non professionnels montrent un intérêt croissant pour la prise en compte des critères ESG dans leurs investissements. Cet intérêt est notamment tiré par le développement des mesures d'impact qui permettent aux gérants d'actifs de quantifier et de communiquer les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de leurs décisions d'investissements. Les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés en septembre 2015 par les Etats membres des Nations-Unies, ont notamment contribué à leur essor en dessinant les contours d'un cadre global d'analyse des impacts ESG. Ce faisant, cela enrichit les outils disponibles dans le cadre du dialogue que nous menons constamment avec les entreprises et constitue à ce titre une avancée significative.

A l'inverse de l'analyse financière traditionnelle, il n'existait jusque-là ni cadre d'analyse et de mesure formalisé, ni norme de reporting en matière d'ESG. Ce vide normatif conduisait généralement les investisseurs à communiquer sur des objectifs particuliers, hétérogènes et faiblement comparables. En outre, l'objet même de l'ESG revêt parfois une dimension qualitative difficilement quantifiable. On peut par exemple se demander comment mesurer le bien-être des employés alors même qu'il semble complexe de le définir de manière objective. Les mesures d'impact pallient en partie ces obstacles en permettant aux investisseurs d'évaluer et de communiquer leurs performances ESG, ainsi que d'en suivre la progression dans le temps. De ce point de vue, la mise en place des ODD offre un référentiel dans lequel inscrire ces mesures de performances et permet d'homogénéiser les pratiques des entreprises et des investisseurs. L'orientation fixée par ce cadre favorise en outre l'adoption d'initiatives innovantes. Philips, le groupe néerlandais d'équipements de santé, a par exemple développé un compte de résultat environnemental qui lui permet de monétiser l'impact de son activité sur l'environnement. Ces démarches contribuent ainsi à l'enrichissement des méthodologies existantes.

Engagés dans la gestion Value Responsable, nous accordons une attention particulière à la prise en compte des critères ESG par les entreprises et à l'impact ESG du portefeuille METROPOLE Euro SRI, que nous gérons depuis 2008⁽¹⁾. L'ensemble des ODD

sont d'ailleurs intégrés à notre modèle interne d'évaluation ESG des entreprises. Notre vision de l'ISR repose sur une approche Best-in-class / Best effort, qui incite les entreprises à améliorer leurs pratiques. Aussi ne voyons-nous pas l'évaluation de l'impact comme une fin en soi mais comme un outil d'amélioration de notre engagement auprès des entreprises, que nous exploitons dans le dialogue que nous menons avec les émetteurs. Nous consacrons au moins un entretien annuel aux thématiques ESG pour chacune des sociétés détenues dans le portefeuille METROPOLE Euro SRI, et leur reportons les impacts positifs et négatifs identifiés par notre modèle, ainsi que les axes d'amélioration qui en découlent. A titre d'exemple, nous avons interpellé les responsables de la RSE d'Intesa Sanpaolo à plusieurs reprises sur l'absence de prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants de la société. Lors de notre dernier entretien ESG, la société nous a confié avoir inscrit ce thème à l'ordre du jour du comité des rémunérations, qui serait parvenu à un accord de principe. La banque italienne étudie actuellement les modalités de mise en œuvre de cette pratique. Cet exemple illustre bien l'impact de notre engagement auprès des entreprises. Enfin l'application de notre politique de vote⁽²⁾ lors des assemblées générales représente une autre expression de notre engagement auprès des entreprises.

En apportant une plus grande transparence et une meilleure lisibilité de l'impact ESG des décisions d'investissement, la généralisation des mesures d'impact contribue aujourd'hui à assoir davantage la crédibilité de l'ISR. L'émergence d'un cadre favorisant des pratiques plus homogènes crée également les conditions d'un dialogue plus constructif entre les entreprises et leurs investisseurs. Il ne s'agit cependant que d'une étape supplémentaire dans la construction d'une économie socialement responsable. La définition de standards d'évaluation plus aboutis reposera notamment sur la coordination des investisseurs, raison pour laquelle nous sommes d'ores et déjà signataires de nombreuses initiatives collectives internationales⁽³⁾.

(1) Voir notre dernier *Rapport d'impact* disponible sur notre site internet www.metropolegestion.fr

(2) *Politique de vote / Rapport sur l'exercice des droits de vote* disponibles sur notre site internet www.metropolegestion.fr

(3) METROPOLE Gestion est signataire des UNPRI, Montréal Pledge, CDP. Voir notre site internet www.metropolegestion.fr

METROPOLE EURO SRI A *

Code ISIN: FR0010632364

Gestion Value Responsable

Nos principales convictions de valeurs décotées de la zone euro

PROFIL DU COMPARTIMENT

Un portefeuille de stock picking pur et concentré

Nos principales convictions de valeurs décotées de la zone euro, notées selon des critères ESG.

Notre approche de l'ISR « Best in class / Best effort » incite les sociétés à s'améliorer sur les thèmes extra-financiers ESG.

Univers de référence

Valeurs de la zone euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 Md€.

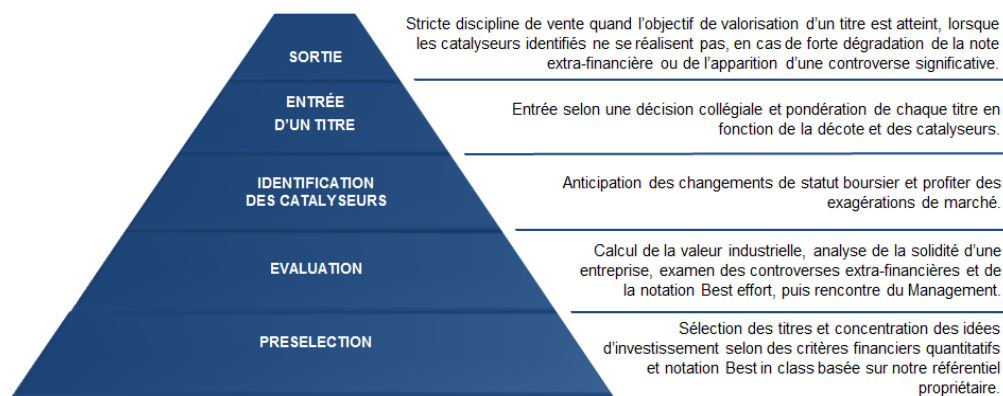
Objectif de gestion

A un horizon d'investissement actions, battre l'indice Euro STOXX Large dividendes net réinvestis.

Gestion Value ISR

Nous veillons à maintenir pour le portefeuille une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers de référence, dont on retire 20% des plus mauvaises notes. Les sociétés supérieures ou égales à BBB- (investment grade) peuvent être choisies sans condition de Best effort ; les sociétés avec une note inférieure ou égale à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum; les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT



EQUIPE DE GESTION

Une équipe de gestion en place depuis la création du fonds

- Pionnière de la gestion Value et ISR en Europe
- 9 gérants et analystes
- 16 années d'expérience en moyenne
- Gestion collégiale

PERFORMANCE

Depuis l'origine (9/07/2008)

Données au 28/09/2018

Source : METROPOLE Gestion

Un track record de 9 ans



Morningstar : ★★

CARACTÉRISTIQUES DU COMPARTIMENT

Fonds européen UCITS V

Code ISIN : FR0010632364

Date de lancement du compartiment : 31/03/2017

Indice de référence : Euro STOXX Large div. nets réinvestis

Classification AMF

Actions des pays de la zone euro

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Cours de valorisation retenu : Cours de clôture

Type : Capitalisation-éligible au PEA

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS Fund Administration

Horizon conseillé : > 5 ans

* Le compartiment METROPOLE Value SRI est issu de la fusion absorption du FCP METROPOLE Value SRI, créé le 9 juillet 2008. La part A créée le 09 juillet 2008 est devenue la catégorie d'actions A le 31 mars 2017. Le 29 mars 2018, ce compartiment a absorbé le compartiment METROPOLE Euro et est devenu le compartiment METROPOLE Euro SRI.

Les performances et réalisations du passé ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou à venir.

Le présent document a un caractère purement informatif et ne constitue ni 1) une invitation ou une incitation à investir dans les instruments financiers qui y sont décrits, ou une proposition de vente desdits instruments financiers, 2) ni un quelconque conseil en placement. Il convient de lire attentivement la dernière version du prospectus (disponible auprès de METROPOLE Gestion et sur notre site Internet : www.metropolegestion.com) avant de décider d'investir dans les instruments financiers décrits dans le présent document. Les futurs investisseurs doivent prendre les dispositions nécessaires pour déterminer le montant qu'ils peuvent investir, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui s'appliquent à leur situation particulière. La diffusion du présent document ou du prospectus pouvant être limitée par la loi dans certains territoires ou certains pays, les investisseurs sont tenus de s'informer des restrictions en question et de les respecter dans tout territoire ou pays concerné. Les opinions exprimées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans avis préalable. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils disposent de la dernière version disponible du présent document. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats actuels ou à venir. Les données sur la performance ne prennent pas en compte les commissions facturées pour l'émission ou le rachat de parts ou d'actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant investi. METROPOLE Gestion est agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : metropoleg@metropolegestion.fr. Ce document a été publié par la société de gestion de portefeuille : METROPOLE Gestion SA 9, rue des Filles Saint-Thomas, 75002 Paris, France – Tél. +33 (0) 1 58 71 17 00 – Fax : +33 (0) 1 58 71 17 93 – www.metropolegestion.com. METROPOLE Gestion SA a obtenu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75002 Paris Cedex 2, France, sous la surveillance de laquelle elle est placée.